

Coordonnées: 2'575'525/1'109'785

Auteur des plans: Gremaud Audrey, av. des Chênes 78, 1906 Charrat

Objet: construction d'une habitation individuelle, modification du système de chauffage, installation de capteurs solaires thermiques (modification des plans autorisés le 31.03.2020).

– Requérant: Levrand Stéphane, rue de la Promenade 37, 1926 Fully

Propriétaires: Levrand Patricia et Stéphane Situation: parcelle n° 2604, Folio 26, Saxé – ch. de la Promenade, 1926 Fully, située en zone faible densité.

Coordonnées: 2'576'415/1'110'850

Objet: remplacement d'un système de chauffage à mazout par installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure.

– Requérants et propriétaires: Roduit Daphnée et Xavier, ch. du Carreau 2, 1926 Fully

Situation: parcelle n° 7807, Folio 47, Les Carrés – ch. du Carreau, 1926 Fully, située en zone moyenne densité.

Coordonnées: 2'576'755/1'110'865

Auteur des plans: Bureau d'architecture SA Fabrice Franzetti, av. de la Fusion 2, 1920 Martigny

Objet: construction d'un couvert en dérogation à l'art.95 RCC (distance).

Les demandes et les plans sont déposés au bureau du Service technique où ils peuvent être consultés, sur rendez-vous, tous les jours de 8 h à 11 h 30. Les observations et oppositions éventuelles sont à formuler, cas échéant, dans les trente jours qui suivent la présente publication auprès de l'Administration communale.

Fully, le 29 mai 2020  
L'Administration communale



### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Fully porte à la connaissance du public que M. Christophe Ancay, domicilié à Fully, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi. Locaux et emplacements: parcelle No 1162, Plan 5, route de Mazembroz 85, 1926 Fully

Enseigne: Café de l'Union

Prestations: mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter Heure d'ouverture et de fermeture: 9 h à 23 h du mercredi au dimanche

Début de l'activité: dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser à l'Administration communale de Fully, par écrit, dans les trente jours, dès la présente publication, soit jusqu'au 28 juin 2020.

Fully, le 29 mai 2020  
L'Administration communale



### Commune de Grône

#### Enquête publique

L'Administration communale de Grône soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

– Requérant: M. Stéphane Arbellay, route de Nax 35, 3979 Grône. Situation: parcelle n° 328, plan n° 128, lieu dit Loyer, coordonnées 2'603'195 / 1'121'700. Propriétaires: Mme Jeanine Arbellay ½ et M. Stéphane

Arbellay ½. Projet: installation d'une palissade en bois; affectation de la zone: à bâti (hameau de montagne et réservée selon décisions du Conseil communal du 19.12.2017 et du 10.12.2019).

– Requérant: Mme Johanna Mikaela De Pietro, route de Névoliec 4, 3979 Grône. Situation: parcelle n° 727, plan n° 135, lieu dit Erdesson, coordonnées 2'602'275 / 1'121'285. Propriétaires: Mme Johanna Mikaela De Pietro ½ et succession de M. Mathieu Labrunie ½. Projet: construction/installation d'un sauna extérieur de type tonneau; affectation de la zone: à bâti (chalets et réservée selon décisions du Conseil communal du 19.12.2017 et du 10.12.2019).

– Requérant: M. Alexandre Théodoloz, promenade du Canal 16, 1950 Sion. Situation: parcelle n° 1522, plan n° 104, lieu dit La-Croix-Du-Pont, coordonnées 2'602'450 / 1'122'760. Propriétaires: Mme Sandrine Olga Théodoloz-Pralong ½ et M. Alexandre Théodoloz ½. Projet: installation d'une unité extérieure en façade du bâtiment existant; affectation de la zone: à bâti (moyenne densité).

Les plans sont déposés au bureau communal. Au vu des circonstances liées au Covid-19, les plans sont à la disposition des administrés uniquement après prise de contact avec le Service technique de la commune au n° 027 458 12 35. Toutes observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être formulées dans les trente jours dès la présente publication, sous pli recommandé, en deux exemplaires, à l'Administration communale, case postale 54, 3979 Grône.

Grône, le 29 mai 2020  
L'Administration communale



### Commune d'Hermance

#### Enquête publique

L'Administration communale d'Hermance soumet à l'enquête publique la demande suivante:

– Les propriétaires des PPE immatriculées sous 50001 à 50019 par M. Charly Sierro pour la construction d'une cage d'ascenseur en façade ouest ainsi que la modification d'ouvertures en façades est et ouest d'un bâtiment d'habitation, parcelle n° 4, plan n° 1, coordonnées: 2'597'256 / 1'114'007, auteur des plans: la société Genolet Promotion SA, au lieu dit La Crête (Hermance) en zone d'extension des villages.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les trente jours, auprès de l'Administration communale.

Hermance, le 29 mai 2020  
L'Administration communale



### Commune d'Icogne

#### Enquête publique

L'Administration communale d'Icogne soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire suivante déposée par:

– Requérant: M. Craig Stevenson, av. Saint-François 25, 3968 Veyras Auteur des plans: Bureau d'architecture Bernard Rey, CP 1074, 3963 Crans-Montana Nature du projet: ouverture d'une fenêtre et agrandissement d'un velux Situation: Icogne, parcelle No 592, plan No 6,

au lieu dit Petout Ehang

Zone: à bâti – zone de chalets – Coordonnées 2600000 / 1127100

Propriété de: M. René-Pierre Mayor, case postale 9, 1977 Icogne

Dossier déposé au greffe municipal d'Icogne le 19 mai 2020.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, et dûment motivées dans les trente jours dès la présente publication au bureau de l'Administration communale d'Icogne, où il peut être pris connaissance des plans déposés, les jours ouvrables de 14 h à 16 h 30.

Icogne, le 29 mai 2020  
L'Administration communale



### Commune d'Icogne

#### Création de zones réservées – Nouvelle décision

Le Conseil municipal d'Icogne rend notoire qu'il a décidé, en séance du 26 mai 2020, de déclarer zone réservée, en vertu des dispositions des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), les périmètres des zones à bâti d'habitation de la commune d'Icogne figurant dans les plans déposés et mis à l'enquête publique à la commune.

Le but poursuivi est de permettre l'adaptation du plan d'affectation des zones et de la réglementation y relative afin de mettre en œuvre le plan directeur cantonal révisé et approuvé par le Conseil fédéral le 1er mai 2019, ainsi que les nouvelles bases légales cantonales en matière d'aménagement du territoire. A l'intérieur de cette/ces zone(s) réservée(s), rien ne sera entrepris qui puisse entraver le but poursuivi par cette/ces zone(s) réservée(s).

Les zones réservées sont prévues pour une durée de cinq ans. Elles entrent en force dès la présente publication dans le Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal les instituant.

La décision précitée annule et remplace la décision du Conseil municipal du 24 juillet 2018.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux (du lundi au vendredi de 14 h à 16 h 30).

Les oppositions éventuelles, dûment motivées et signées, notamment quant à la nécessité de la zone réservée, sa durée ou l'opportunité du but poursuivi, seront adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication, conformément à l'art. 19 al. 3 LcAT. Le Conseil d'Etat statue sur les oppositions (art. 19 al. 4 LcAT).

Icogne, le 29 mai 2020  
L'Administration communale



### Commune d'Isérables

#### Enquête publique

L'Administration communale d'Isérables soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire présentée par:

– Requérant: M. Hunkeler Otto, ch. des Grands-Esserts 11, 1914 Isérables Situation: parcelles N° 137 et N° 138, plan folio N° 2 au lieu dit Le Tsepel Situées en zone habitat dense (R3) et zone